

5 militants du Droit Au Logement de Gironde devant les tribunaux

Le lundi 24 Février 2014 s'est créé à Bordeaux le **Comité de Soutien** aux 5 personnes prévenues du Droit au Logement de Gironde (DAL33).

Au motif d'une prétendue violation de domicile, chacune encourt 1 an de prison et 15 000 euros d'amende.

Le DAL 33 est une association loi 1901, il constitue un des 30 comités actifs en France et réunis en fédération. L'objectif premier de ces comités est d' « Unir et d'organiser les familles et les individus, mal-logés ou concernés par le problème du logement, pour la défense du droit à un logement décent pour tous » (<http://droitaulogement.org/la-charte-du-dal/>).

Ces 5 personnes ont été arbitrairement choisies parmi des centaines d'autres à Bordeaux et en France qui s'engagent à porter assistance aux familles sans logement, mal logées ou menacées d'expulsion parce qu'elles se sentent tout simplement concernées et solidaires face à la détresse d'autres êtres humains. Elles n'agissent qu'en conséquence des défaillances de l'État à faire appliquer la loi, par un simple manque de volonté politique.

Le but de ces poursuites est d'effrayer et décourager les initiatives individuelles pour affaiblir, isoler et casser les résistances collectives. La liste est longue des autres mouvements ou formes d'expression qui subissent le même type de répression aujourd'hui.

Le comité dénonce formellement ces poursuites judiciaires, et ne restera pas sans réagir face à cette tentative manifeste de pénaliser la solidarité.

Nous appelons donc à une forte mobilisation aux cotés des 5 prévenu.e.s afin que la solidarité reste encore un droit à défaut d'un devoir.

Nous appelons à un grand rassemblement le jour du procès le **mercredi 9 Avril 2014 à partir de 13h** devant le Tribunal de Grande Instance, parvis des Droits de l'Homme à Bordeaux.

Nous demandons la relaxe des 5 prévenu.e.s et l'abandon de toute poursuite à leur encontre.

Le comité de soutien aux prévenu.e.s du Dal 33

Contact : 06 28 05 26 74

NB : Rappel des faits :

80 personnes se retrouvent à la rue en juillet 2013, sans aucun autre recours que des associations bénévoles.

Le 12 Juillet la police est intervenue pour vider un immeuble vacant, rue Planterose occupé par certaines de ces familles sans logis en détresse avec une femme enceinte et des enfants en bas âge.

Ces personnes ont été expulsées le 16 Juillet suite à une forte médiatisation.

Le 19 Juillet à 7h du matin, 25 policiers ont été mobilisés pour perquisitionner l'appartement de 4 militants du DAL33. Ils ont immédiatement été mis 12h en garde à vue et leurs matériels personnels ont été saisis. A cette occasion, le local mis à disposition du DAL par le syndicat Solidaires a été fracturé. Le 19 septembre, la garde à vue a été renouvelée pour les 4 militants et un 5ème y a été placé pour la première fois.

Extrait de la convocation au tribunal correctionnel de Bordeaux : Il leur est reproché de: « S'être à Bordeaux, entre le 6 mars 2013 et le 12 juillet 2013, en tout cas depuis un temps non couvert par la prescription et sur le territoire national, introduits ou maintenus dans le domicile de Odette L. à l'aide de manœuvres, menace, voies de fait ou de contrainte, en l'espèce en fracturant la porte d'accès, en effectuant le changement de serrures de l'appartement, en y pénétrant pour y installer plusieurs familles étrangères, en imposant la présence de ces dernières dans le domicile, sans le consentement du propriétaire. »